

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 964

7 mai 2009

SOMMAIRE

Abhaya S.à r.l.	46231	InterAtoz	46228
Acamar S.à r.l.	46258	KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.	46266
alter finance sàrl	46265	LSF5 European Investments I S.à r.l.	46257
Andean Finance S.à r.l.	46230	Magiste International S.A.	46229
Atols Investissements S.à r.l.	46258	Matrix Investments S.A.	46268
Boninvest s.à.r.l.	46229	Maxim Markenprodukte International GmbH	46263
Captiva Nexis S.à r.l.	46253	Mazarin Investissements	46226
Crealud S.à r.l.	46266	Miraki Group S.A.	46243
Der Rasendoktor S.A.	46268	MP3 Holdings S.à r.l.	46230
Edge Finance S.A.	46272	Orion III European 2 S.à r.l.	46252
Electrical Components International S.à r.l.	46250	Orion III European 3 S.à r.l.	46229
Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l.	46252	Parissimmo S.A.	46257
EREA Investissement S.A.	46272	Parteurope S.A.	46267
Europatrimonia	46267	Promagus S.à r.l.	46266
European Supply Partnership S.à r.l.	46231	Sita S.à r.l.	46266
For-Sci-Tech Lux S.A.	46263	Visma Holdings Lux S.à.r.l.	46235
Immocal Investments S.A.	46231	Vitraux d'Art Bernard Bauer S.à.r.l.	46233
InterAtoz	46247	Wininvest Holdings S.A.	46262
		Wininvest Holdings S.A.	46262

Mazarin Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.851.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Gilles-Emmanuel TRUTAT, né le 08 juin 1966 à Suresnes (France), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, Ici représentée par Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 16 mars 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "NE VARIETUR" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci. Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Mazarin Investissements" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets, de licences et de biens immeubles.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Monsieur Gilles-Emmanuel TRUTAT, préqualifié	100
Total des parts: cent parts	100

Libération:

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une créance tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.-EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Gilles-Emmanuel TRUTAT, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Gilles-Emmanuel TRUTAT, né le 08/06/1966 à Suresnes (France), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

La société sera valablement engagée par la signature isolée du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte. (Signé): B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 mars 2009 - WIL/2009/267 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 27 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009052377/2724/108.

(090060404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

InterAtoz, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg C 70.

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier FERRES, employé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Agissant comme mandataire verbal de tous les Membres du Groupement d'Intérêt Economique "InterAtoz, Groupement d'Intérêt Economique" (le Groupement), ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le no C 70, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 24 octobre 2005, publié au Mémorial C no 482 du 7 mars 2006;

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses dires et déclarations comme suit:

1) Le Groupement d'Intérêt Economique "InterAtoz, Groupement d'Intérêt Economique" (le Groupement), a décidé, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008, LAC/2008/50772, d'admettre comme nouveaux membres du Groupement les sociétés Fideos, société anonyme, avec siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Atoz Management Consultants S.A., société anonyme, avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

2) Il avait été omis d'énumérer en détail l'objet social de chacun des nouveaux membres du Groupement d'Intérêt Economique. A cette fin il convient de compléter précisément leur objet comme suit:

- Fideos, société anonyme, avec siège social à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 114.678 a pour objet:

"La société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable, conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable. Elle peut effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire ou procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières et, plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet. La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises.

La Société peut prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles".

Atoz Management Consultants S.A., avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 130.997 a pour objet:

"La Société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprise, privée ou publique, et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance. D'une façon générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les objets prédécrits, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets. La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles".

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8595. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052894/211/54.

(090061239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Boninvest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, Résidence Les Laurentides.

R.C.S. Luxembourg B 108.104.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 27/03/2009 à Bourscheid

Il résulte à ce jour que:

1. Que le gérant unique de la société est Monsieur Johannes Christoph Stadius SCHOKKING, né à ROTTERDAM (Pays-Bas) le 28 septembre 1938 et résident à L-9140 BOURSCHIED, 1 Buurgbiërg.

2. Que l'associé unique de la société est Monsieur Johannes Christoph Stadius SCHOKKING, né à ROTTERDAM (Pays-Bas) le 28 septembre 1938 et résident à L-9140 BOURSCHIED, 1 Buurgbiërg.

Pour copie conforme

BONINVEST S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009052678/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion III European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.011.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour Orion III European 3 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052717/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Magiste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.816.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 février 2009 que:

- Monsieur Gaetano ARMAO, avocat, demeurant à I-CAP 00186 Rome, Via del Corso, 262, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur en remplacement de Monsieur Marco CIONI, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052598/317/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.657.

—
A la suite de deux cessions de parts sociales en date du 5 février 2009 des 7.500 parts sociales détenues par la société MCP3 Holdings Limited, celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 1.667 parts sociales par Mme Emma Laura CLARKE, née le 20 février 1969 à Withington, (Royaume-Uni), demeurant à Castello 41-3B, 28001 Madrid (Espagne);

et

- 5.833 parts sociales par M. David Neil BENDEL, né le 8 novembre 1955 à Londres, (Royaume-Uni), demeurant à Castello 41-3B, 28001 Madrid (Espagne).

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour MP3 Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009052557/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Andean Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.225.

—
*Extrait des résolutions
prises par le gérant unique du 3 avril 2009*

Transfert de parts sociales

Le gérant unique a décidé de prendre acte du transfert de 500 parts sociales de l'associé unique Wisley S.A. vers la société United Steel Mills S.à r.l., domicilié au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.224, réalisé en date du 2 août 2005.

Au 2 août 2005, l'associé unique de la société est donc United Steel Mills S.à r.l.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Andean Finance S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009052613/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Immocal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 53.586.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052281/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07213. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Abhaya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.594.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009052283/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07491. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

European Supply Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 126.656.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.", established and having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127222,

here duly represented by its managing director Mr. Nico HANSEN, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act that it is the sole actual shareholder of the private limited company "EUROPEAN SUPPLY PARTNERSHIP S.à r.l." (hereafter the "Company"), established and having its registered office at L-8038 Capellen, 25-27, rue Hieresch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 126656, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7th of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1132 of the 12th of June 2007,

and that it takes, through its representative, the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from Capellen to L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Bâtiment Rouge et Bleu and to amend consequently the first sentence of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" Art. 5. (1st sentence).

The registered office is established in Kehlen."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, he has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127222,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "EUROPEAN SUPPLY PARTNERSHIP S. à r.l." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8038 Capellen, 25-27, rue Hierebesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126656, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 12 juin 2007,

et qu'elle prend, par son représentant, la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Bâtiment Rouge et Bleu, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 afin des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi à Kehlen."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HANSEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1299. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052404/231/74.

(090060316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Vitraux d'Art Bernard Bauer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 11A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.862.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

- Monsieur Bernard, Mathias BAUER, vitrier d'art/vitrier, né le 23 août 1949 à Luxembourg-Ville, demeurant à L-5634 Mondorf-les-Bains, 11A, Route de Luxembourg,

- Madame Mireille Jeannine KREMER épouse BAUER, vitrier d'art/vitrier, née le 7 août 1950 à Luxembourg-Ville, demeurant à L-5634 Mondorf-les-Bains, 11A, Route de Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Vitraux d'Art Bernard Bauer S.à.r.l. .

Art. 3. Le siège social est fixé à Mondorf-les-Bains. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de vitrerie et de vitrier d'art avec toutes les activités qui s'y rapportent, ainsi que généralement toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Titre IV. - Décisions collectives d'associés

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Toutes les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. M. Bernard BAUER préqualifié,	250 parts
2. Mme Mireille KREMER, ép. BAUER, préqualifié,	250 parts
TOTAL:	500 parts

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié expressément au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.150,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.
2. Est nommée gérante technique de la société, Madame Mireille Jeannine KREMER, épouse BAUER, née le 7 août 1950 à Luxembourg-Ville, demeurant à L-5634 Mondorf-les-Bains, 11A, Route de Luxembourg.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société par sa seule signature.

3. La durée du mandat du gérant est illimité.
4. La société a son siège à L-5634 Mondorf-les-Bains, 11A, Route de Luxembourg.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: B. M. BAUER, M. J. KREMER-BAUER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 mars 2009, LAC/2009/11421: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009052835/208/106.

(090060851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 10.485.641,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.985.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of the month of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) HgCapital 5 (Nominees) Limited, with registered office at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered under number 05650156,

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

2) Intermediate Capital Group PLC, with registered office at 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP United Kingdom and registered under number 02234775,

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

3) Intermediate Capital GP 2003 No 1 Limited, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands and registered under number 88662,

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

4) Intermediate Capital GP 2003 Limited, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands and registered under number 84577,

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

5) Citigroup Capital Partners II Employee Master Fund, LP, with registered office at 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, United States of America and registered under number 4200278,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

6) Citigroup Capital Partners II Onshore, LP, with registered office at 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, United States of America and registered under number 4189029,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

7) Citigroup Capital Partners II Cayman Holdings, LP, with registered office at 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, United States of America and registered under number 17702,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

8) Citigroup Capital Partners II 2006 Citigroup Investment, LP, with registered office at 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, United States of America and registered under number 4209688,

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

9) Bank Julius Baer and Co Ltd on behalf of SWISS LIFE (LIECHTENSTEIN) AG, with registered office at Meierhofs-trasse 5, FL-940 Vaduz, Liechtenstein and registered under number FL-0002.121.006-0,

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

10) Visma Management Investment Lux S.A., a société anonyme governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132519,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

11) Mr Marinus Gerrit van der Wiel, residing at Westerweg 25-c, 1447 AA Purmerend, the Netherlands,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

12) Mr Wim van Lemmen, residing at Opal 7, 6708 LW Wageningen, The Netherlands,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

13) Mr Casper Haspels, residing at Godfried Bomanslaan 5, 2114 EM Vogelenzang, The Netherlands

represented by M^e Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,

14) Equity Consulting Development, Incorporation, a company having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Register of Commerce and Companies under number 1442462,

represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,
 15) AlInvest Partners Mezzanine 2006 C.V., a limited partnership formed under the laws of The Netherlands whose registered office is at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands,
 represented by Me Audrey Scarpa, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy,
 the appearing persons being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following:

I. The Shareholders are the shareholders of Visma Holdings Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of nine million six hundred eighty-five thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,685,260.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated following a deed of Me Joseph Elvinger on 18 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 July 2006, number 1294 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115985 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been last amended following a deed of Me Joseph Elvinger on 25 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 September 2008, number 2275.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda

1 To split the existing eight hundred eighty-nine (889) A Ordinary Shares and forty-eight thousand seven hundred seventy-nine (48,779) C Ordinary Shares with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) per share into one hundred seventy-three thousand three hundred fifty-five (173,355) A Ordinary Shares and nine million five hundred eleven thousand nine hundred five (9,511,905) C Ordinary Shares by reducing the par value of each share from its present amount of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) to one Norwegian krone (NOK 1.-) each.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred thousand three hundred eighty-one Norwegian kroner (NOK 800,381.-) so as to raise it from its present amount of nine million six hundred eighty-five thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,685,260.-) to ten million four hundred eighty-five thousand six hundred forty-one Norwegian kroner (NOK 10,485,641.-).

3 To issue thirteen thousand one hundred thirteen (13,113) new A Ordinary Shares and seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-eight (787,268) new C Ordinary Shares with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To acknowledge the waiver by all the Shareholders of any contractual preferential subscription rights that they may have and to accept subscription for these new A Ordinary Shares and new C Ordinary Shares, with payment of a share premium in a total amount of four million seven hundred one thousand four hundred sixty-four Norwegian kroner (NOK 4,701,464) and to accept full payment in cash by:

- (i) HgCapital 5 (Nominees) Limited,
- (ii) Intermediate Capital Group PLC,
- (iii) Intermediate Capital GP 2003 No 1 Limited,
- (iv) Intermediate Capital GP 2003 Limited,
- (v) Citigroup Capital Partners II Employee Master Fund, LP,
- (vi) Citigroup Capital Partners II Onshore, LP,
- (vii) Citigroup Capital Partners II Cayman Holdings, LP,
- (viii) Citigroup Capital Partners II 2006 Citigroup Investment, LP, and
- (ix) AlInvest Partners Mezzanine 2006 C.V.

5 To hear and to approve a report of the board of managers of the Company on the renewal and increase of the authorised capital.

6 To renew and to increase the authorised corporate capital by an amount of eighty million two hundred ninety-three thousand seven hundred forty Norwegian kroner (NOK 80,293,740.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred fifty million five hundred sixty thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 950,560,260.-) to one billion thirty million eight hundred thousand Norwegian kroner (NOK 1,030,800,000.-) divided into one billion thirty million eight hundred thousand (1,030,800,000) A Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares, each with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1.-) per share, to authorise the board of managers to increase the subscribed capital within the limit of the renewed and increased authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders increasing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or several times, by issuing shares to the existing shareholders or any persons

that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

7 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the increase of the corporate capital and authorised capital.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to split the existing eight hundred eighty-nine (889) A Ordinary Shares and forty-eight thousand seven hundred seventy-nine (48,779) C Ordinary Shares with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) per share into one hundred seventy-three thousand three hundred fifty-five (173,355) A Ordinary Shares and nine million five hundred eleven thousand nine hundred five (9,511,905) C Ordinary Shares by reducing the par value of each share from its present amount of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) to one Norwegian krone (NOK 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred thousand three hundred eighty-one Norwegian kroner (NOK 800,381.-) so as to raise it from its present amount of nine million six hundred eighty-five thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,685,260.-) to ten million four hundred eighty-five thousand six hundred forty-one Norwegian kroner (NOK 10,485,641.-).

Third resolution

The Shareholders resolved to issue thirteen thousand one hundred thirteen (13,113) new A Ordinary Shares and seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-eight (787,268) new C Ordinary Shares with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares as from their date of issue.

Subscription - Payment

The Shareholders acknowledged the waiver by all the Shareholders of any contractual preferential subscription rights that they may have and accepted that for rounding purposes different share premium amounts may be paid for the issuance of the A Ordinary Shares by the subscribers.

The Shareholders resolved to consequently accept subscription, payment and allotment of the new thirteen thousand one hundred thirteen (13,113) A Ordinary Shares and seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-eight (787,268) C Ordinary Shares as follows:

Subscribers	Number of A Ordinary Shares subscribed and fully paid in	Number of C Ordinary Shares subscribed and fully paid in	Share Premium paid on the new A Ordinary Shares (NOK)	Total amount paid in (NOK)
HgCapital 5 (Nominees) Limited	6,791	407,701	2,434,737.-	2,849,229.-
Intermediate Capital Group PLC	1,436	86,197	514,756.-	602,389.-
Intermediate Capital GP 2003 No 1 Limited	1,371	82,344	491,748.-	575,463.-
Intermediate Capital GP 2003 Limited	64	3,853	23,011.-	26,928.-
Citigroup Capital Partners II Employee Master Fund, LP	940	56,434	337,018.-	394,392.-
Citigroup Capital Partners II Onshore, LP Citigroup Capital Partners II 2006 Citigroup Investment, LP	837	50,240	300,026.-	351,103.-
AlpInvest Partners Mezzanine 2006 C.V.	718	43,098	257,378.-	301,194.-
Total	13,113	787,268	4,701,464.-	5,501,845.-

The amount of five million five hundred one thousand eight hundred forty-five Norwegian kroner (NOK 5,501,845.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to hear and to approve a report of the board of managers of the Company on the renewal and increase of the authorised capital (the "Report").

The Report, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to renew and increase the Company's authorised capital by an amount of eighty million two hundred ninety-three thousand seven hundred forty Norwegian kroner (NOK 80,293,740.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred fifty million five hundred sixty thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 950,560,260.-) to one billion thirty million eight hundred thousand Norwegian kroner (NOK 1,030,800,000.-) divided into one billion thirty million eight hundred thousand (1,030,800,000) A Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares, each with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1.-) per share and to authorise the board of managers to increase the subscribed capital within the limit of the renewed and increased authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the present general meeting of shareholders in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or several times, by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at ten million four hundred eighty-five thousand six hundred forty-one Norwegian kroner (NOK 10,485,641.-) divided into one hundred eighty-six thousand four hundred sixty-eight (186,468) A Ordinary Shares and ten million two hundred ninety-nine thousand one hundred seventy-three (10,299,173) C Ordinary Shares, each with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class of shares shall be identical except for rights upon distribution and liquidation as provided in articles 23 and 24 of the present Articles and to the extent otherwise provided by the Law.

The authorised corporate capital of the Company is set at one billion thirty million eight hundred thousand Norwegian kroner (NOK 1,030,800,000.-) divided into one billion thirty million eight hundred thousand (1,030,800,000) A Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares, each with a nominal value of one Norwegian kroner (NOK 1.-).

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the Members' resolutions adopted on twenty-fourth February 2009, in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing Members or any persons that have been approved by the Members at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers under the terms of any securities issued from time to time by the Company. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Members, to offset any net realised losses, to make distributions to the Members or to allocate funds to the legal reserve."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) HgCapital 5 (Nominees) Limited, ayant son siège social au 2 More London Riverside, London SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 05650156,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 2) Intermediate Capital Group PLC, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 02234775,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 3) Intermediate Capital GP 2003 No 1 Limited, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes et immatriculée sous le numéro 88662,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 4) Intermediate Capital GP 2003 Limited, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes et immatriculée sous le numéro 84577,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 5) Citigroup Capital Partners II Employee Master Fund, LP, ayant son siège social au 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 4200278,
représentée aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 6) Citigroup Capital Partners II Onshore, LP, ayant son siège social au 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 4189029,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 7) Citigroup Capital Partners II Cayman Holdings, LP, ayant son siège social au 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 17702,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 8) Citigroup Capital Partners II 2006 Citigroup Investment, LP, ayant son siège social au 388, Greenwich, 21st Floor, New York, NY 10013, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 4209688,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 9) Bank Julius Baer and Co Ltd on behalf of SWISS LIFE (LIECHTENSTEIN) AG, ayant son siège social au Meierhofs-trasse 5, FL-940 Vaduz, Liechtenstein et immatriculée sous le numéro FL-0002.121.006-0,
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 10) Visma Management Investment Lux S.A., a société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 132519
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 11) Mr Marinus Gerrit van der Wiel, demeurant au Westerweg 25-c, 1447 AA Purmerend, Pays-Bas
représentée aux fins des présentes par Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 12) Mr Wim van Lemmen, demeurant au Opal 7, 6708 LW Wageningen, Pays-Bas
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,
- 13) Mr Casper Haspels, demeurant au Godfried Bomanslaan 5, 2114 EM Vogelenzang, Pays-Bas
représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

14) Equity Consulting Development, Incorporation, une société ayant son siège social au Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 1442462

représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

15) Alpinvest Partners Mezzanine 2006 C.V., un limited partnership constitué sous le droit néerlandais ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas

représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les "Associés".

Les procurations susmentionnées resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Les Associés sont les associés de Visma Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante Couronnes norvégiennes (NOK 9.685.260,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger le 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2006, numéro 1294 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.985 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger le 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 septembre 2008, numéro 2275.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

Ordre du jour

1 Division des huit cent quatre-vingt-neuf (889) Parts Sociales Ordinaires A et quarante-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (48.779) Parts Sociales Ordinaires C existantes d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze Couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune en cent soixante-treize mille trois cent cinquante-cinq (173.355) Parts Sociales Ordinaires A et neuf millions cinq cent onze mille neuf cent cinq (9.511.905) Parts Sociales Ordinaires C en réduisant la valeur nominale de chacune des parts sociales de leur montant actuel de cent quatre-vingt-quinze Couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune à une Couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent mille trois cent quatre-vingt-un Couronnes norvégiennes (NOK 800.381,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante Couronnes norvégiennes (NOK 9.685.260,-) à dix millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante et une Couronnes norvégiennes (NOK 10.485.641,-).

3 Émission de treize mille cent treize (13.113) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-huit (787.268) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C d'une valeur nominale de une Couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Reconnaissance de la renonciation par tous les Associés des droits préférentiels de souscription contractuels qu'ils peuvent avoir et acceptation de la souscription de ces nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent un mille quatre cent soixante-quatre Couronnes norvégiennes (NOK 4.701.464) et accepter leur libération intégrale en espèces par:

- (i) HgCapital 5 (Nominees) Limited,
- (ii) Intermediate Capital Group PLC,
- (iii) Intermediate Capital GP 2003 No 1 Limited,
- (iv) Intermediate Capital GP 2003 Limited,
- (v) Citigroup Capital Partners II Employee Master Fund, LP,
- (vi) Citigroup Capital Partners II Onshore, LP,
- (vii) Citigroup Capital Partners II Cayman Holdings, LP,
- (viii) Citigroup Capital Partners II 2006 Citigroup Investment, LP, et
- (ix) Alpinvest Partners Mezzanine 2006 C.V.

5 Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé.

6 Renouvellement et augmentation du capital autorisé d'un montant de quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante Couronnes norvégiennes (NOK 80.293.740,-) pour le porter de son montant actuel neuf cent cinquante millions cinq cent soixante mille deux cent soixante Couronnes norvégiennes (NOK 950.560.260,-) à un milliard trente millions huit cent mille Couronnes norvégiennes (NOK 1.030.800.000,-) divisé en un milliard trente millions huit cent mille (1.030.800.000) Parts Sociales Ordinaires A et/ou Parts Sociales Ordinaires C ayant une valeur nominale de une Couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, autorisation du Conseil de Gérance d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés décidant de l'augmentation du montant du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations en une ou plusieurs fois, par émissions de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévue par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

7 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de rendre compte de l'augmentation du capital social et du capital autorisé.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de diviser les huit cent quatre-vingt-neuf (889) Parts Sociales Ordinaires A et quarante-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (48.779) Parts Sociales Ordinaires C existantes d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze Couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune en cent soixante-treize mille trois cent cinquante-cinq (173.355) Parts Sociales Ordinaires A et neuf millions cinq cent onze mille neuf cent cinq (9.511.905) Parts Sociales Ordinaires C en réduisant la valeur nominale de chacune des parts sociales de leur montant actuel de cent quatre-vingt-quinze Couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune à une Couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent mille trois cent quatre-vingt-un Couronnes norvégiennes (NOK 800.381,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante Couronnes norvégiennes (NOK 9.685.260,-) à dix millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante et une Couronnes norvégiennes (NOK 10.485.641,-).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre treize mille cent treize (13.113) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-huit (787.268) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C d'une valeur nominale de une Couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes à partir de leur date d'émission.

Souscription - Paiement

Les Associés ont décidé de reconnaître la renonciation par tous les Associés des droits préférentiels de souscription contractuels qu'ils peuvent avoir et ont accepté pour des raisons d'arrondis que des montants différents de primes d'émissions puissent être payés pour l'émission des Parts Sociales Ordinaires A par les souscripteurs.

Les Associés ont par conséquent décidé d'accepter la souscription, la libération ainsi que l'attribution des treize mille cent treize (13.113) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-huit (787.268) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C comme suit:

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales Ordinaires A souscrites et intégralement libérées	Nombre de Parts Sociales Ordinaires C souscrites et intégralement libérées	Prime d'émission versé sur les Parts Sociales Ordinaires A (NOK)	Montant total versé (NOK)
HgCapital 5 (Nominees) Limited	6.791	407.701	2.434.737,-	2.849.229,-
Intermediate Capital Group PLC	1.436	86.197	514.756,-	602.389,-
Intermediate Capital GP 2003 No 1 Limited	1.371	82.344	491.748,-	575.463,-
Intermediate Capital GP 2003 Limited	64	3.853	23.011,-	26.928,-
Citigroup Capital Partners II Employee Master Fund, LP	940	56.434	337.018,-	394.392,-
Citigroup Capital Partners II Onshore, LP	424	25.477	152.147,-	178.048,-
Citigroup Capital Partners II Cayman Holdings, LP	532	31.924	190.643,-	223.099,-
Citigroup Capital Partners II 2006 Citigroup Investment, LP	837	50.240	300.026,-	351.103,-
AlpInvest Partners Mezzanine 2006 C.V.	718	43.098	257.378,-	301.194,-
Total	13.113	787.268	4.701.464,-	5.501.845,-

Le montant de cinq millions cinq cent un mille huit cent quarante-cinq Couronnes norvégiennes (NOK 5.501.845,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé (le "Rapport").

Ce rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de renouveler et d'augmenter le capital autorisé d'un montant de quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante Couronnes norvégiennes (NOK 80.293.740,-) pour le porter de son montant actuel neuf cent cinquante millions cinq cent soixante mille deux cent soixante Couronnes norvégiennes (NOK 950.560.260,-) à un milliard trente millions huit cent mille Couronnes norvégiennes (NOK 1.030.800.000,-) divisé en un milliard trente millions huit cent mille (1.030.800.000) Parts Sociales Ordinaires A et/ou Parts Sociales Ordinaires C ayant une valeur nominale de une Couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, d'autoriser le Conseil de Gérance à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de la présente assemblée générale des associés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en une ou plusieurs fois, par émissions de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévue par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour rendre compte des résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à dix millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante et une Couronnes norvégiennes (NOK 10.485.641,-) représenté par cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit (186.468) Parts Sociales Ordinaires A et dix millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-treize (10.299.173) Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de une Couronne norvégienne (NOK 1,-), toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chacune de ces catégories de parts sociales seront identiques à l'exception des droits afférents aux distributions et à la liquidation de la Société prévus aux articles 23 et 24 des présents Statuts et dans la mesure où la Loi en dispose autrement.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard trente millions huit cent mille Couronnes norvégiennes (NOK 1.030.800.000,-) divisé en un milliard trente millions huit cent mille (1.030.800.000) Parts Sociales Ordinaires A et/ou Parts Sociales Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de une Couronne norvégienne (NOK 1,-).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions des Associés adoptées le vingt-quatre février 2009 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux Associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des Associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus précisément, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourront déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autre par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté en conséquence de la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7576. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052826/211/449.

(090061345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Miraki Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.866.

— STATUTS

L'an deux mille neuf,

le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "URTHEONE S.A., SPF", une société anonyme constituée sous forme d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs avec pouvoir d'engager valablement ladite société par leur signature conjointe:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "MIRAKI GROUP S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites par la société "URTHEONE S.A., SPF" préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que ladite somme de somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que membres du conseil d'administration:
 - a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - c) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.
5. L'adresse de la Société est établie au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.M. DEBATY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2009. Relation: EAC/2009/4619. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009052831/239/228.

(090060953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

InterAtoz, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg C 70.

In the year two thousand and eight, on the tenth of the month of December.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "InterAtoz", an economic interest grouping (the "Grouping"), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under, number C 70, established pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on October 24, 2005, published in the Mémorial C n° 482 of March 7, 2006.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the members present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Grouping, presently fixed at five thousand Euro (€ 5,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the withdrawal as member of the Grouping of BERNARD & ASSOCIES, société civile, with registered office at 123 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number E 467.

2. Formal admission of FIDEOS, joint stock company, with registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.678, and whose object

is the exercise of the profession of chartered accountant under the Luxembourg law of June 10, 1999 as new member of the Grouping and approval of the transfer of one (1) share of the Grouping from BERNARD & ASSOCIES to FIDEOS.

3. Formal admission of Atoz Management Consultants S.A., société anonyme, with registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.997, and whose object is the economic counsel, as new member of the Grouping.

4. Capital increase to the extent of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-) in order to raise it from its present amount of five thousand Euro (€ 5,000.-) to six thousand two hundred and fifty Euro (€ 6,250.-) by the issue of one (1) new share of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-).

5. Agreement by the existing members to subscription of the new share by Atoz Management Consultants S.A., prenamed.

6. Subscription and full payment of one (1) new share.

7. Amendment of article 6, 1st paragraph of the Grouping's articles of association to give it the following wording:

"The Grouping's capital is set at six thousand two hundred and fifty Euro (€ 6,250.-), represented by five (5) shares of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-) each."

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting' acknowledges the withdrawal as member of the Grouping of BERNARD & ASSOCIES, prenamed, with effect as from October 17, 2008.

Second resolution

The meeting resolved to formally admit FIDEOS, prenamed as new member of the Grouping as of today's date and approval of the transfer of one (1) share of the Grouping from BERNARD & ASSOCIES to FIDEOS.

Third resolution

The meeting resolved to formally admit Atoz Management Consultants S.A., prenamed, as new member of the Grouping as of today's date.

Fourth resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Grouping by one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-) in order to raise it from its present amount of five thousand Euro (€ 5,000.-) to six thousand two hundred and fifty Euro (€ 6,250.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-).

Fifth resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of the new share by Atoz Management Consultants S.A., prenamed.

Sixth resolution intervention / Subscription / Payment

Thereupon intervened Atoz Management Consultants S.A., prenamed, here represented by Mr. Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on October 17, 2008. The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Atoz Management Consultants S.A., through its proxy holder, declared to subscribe to the one (1) new share and pay it fully paid up in nominal value. The amount of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6. 1st paragraph of the articles of association, to give it henceforth the following wording:

"The Grouping's capital is set at six thousand two hundred and fifty Euro (€ 6,250.-), represented by five (5) shares of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-) each.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, ail of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres du groupement d'intérêt économique "InterAtoz" (le "Groupement"), ayant son siège social à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C70, constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C n° 482 du 7 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les membres présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq mille Euro (€ 5.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance que BERNARD & ASSOCIES, société civile, avec siège social 123 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 467 s'est retirée comme membre du Groupement.

2. Admission formelle de Fideos, société anonyme, avec siège social à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.678, et dont l'objet consiste en l'exercice de la profession d'expert comptable suivant la loi luxembourgeoise du 10 juin 1999 comme nouveau membre du Groupement et approbation du transfert d'une (1) part du Groupement de BERNARD & ASSOCIES à FIDEOS.

3. Admission formelle de Atoz Management Consultants S.A., société anonyme, avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.997, et dont l'objet est celui de conseil économique, comme nouveau membre du Groupement.

4. Augmentation du capital à concurrence de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq mille Euro (€ 5.000,-) à six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-).

5. Approbation par les membres existants de la souscription de la part sociale nouvelle par Atoz Management Consultants S.A., prénommée.

6. Souscription et libération intégrale de la part sociale nouvelle.

7. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital du Groupement est fixé à six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-) représenté par cinq (5) parts de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-) chacune."

8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que BERNARD & ASSOCIES, société civile, avec siège social 123 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 467 s'est retirée comme membre d Groupement avec effet au 17 octobre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre Fideos, prénommée comme nouveau membre du Groupement et approuve le transfert d'une (1) part du Groupement de BERNARD & ASSOCIES à FIDEOS.

46250

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre Atoz Management Consultants S.A., prénommée comme nouveau membre du Groupement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq mille Euro (€ 5.000,-) à six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription de la part sociale nouvelle par Atoz Management Consultants S.A., prénommée.

Sixième résolution - Intervention / Souscription / Paiement

Est alors intervenue Atoz Management Consultants S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 octobre 2008. Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. Fideos, par son mandataire, déclare souscrire à la nouvelle part et la libérer intégralement par apport en liquide. Le montant de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital du Groupement est fixé à six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-) représenté par cinq (5) parts de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€1.500,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. LAC /2008 / 50772. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052890/211/172.

(090061239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Electrical Components International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.421.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 October 2008 granted by the sole shareholder of Electrical Components International S.à r.l., registered with the deed of the undersigned notary number 1498/2008 of 15th October 2008;

The appearing party requested the notary to record as follows:

the present deed is passed in order to rectify form errors (erreurs matérielles) which occurred in the incorporation deed enacted by the undersigned notary n° 1498/2008 of 15th October 2008 of "Electrical Components International S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, incorporated on 15 October 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2678, of 3 November 2008.

In such deed, the name of the sole shareholder of Electrical Components International S. à r.l. must be read as follows:

"ECM Holding Company. Inc.. One City Place. Suite 450. St. Louis, MO 63141, Federal Identification Number 35-1937759. USA".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 600,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, selon une procuration datée du 15 octobre 2008 donnée par l'associé unique de Electrical Components International S. à r.l., enregistrée avec l'acte du notaire soussigné numéro 1498/2008 du 15 octobre 2008;

La personne comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

le présent acte a été fait afin de rectifier des erreurs matérielles s'étant produites dans l'acte de constitution n° 1498/2008 en date du 15 octobre 2008 de "Electrical Components International S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, constituée le 15 octobre 2008 suivant acte du notaire soussignée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678, du 3 novembre 2008.

Dans cet acte, le nom de l'associé unique de Electrical Components International S. à r.l doit se lire ainsi:

"ECM Holding Company, Inc., One City Place. Suite 450, St. Louis, MO 63141, Federal Identification Number 35-1937759, USA".

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à € 600,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate, à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2009. Relation: EAC/2009/4643. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009052898/272/63.

(090061258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.581.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandre PRIOR, ouvrier-électricien, demeurant à L-5671 Altwies, 17, route de Filsdorf.

Lequel comparant déclare être l'associé unique et le gérant unique de la société à responsabilité limitée "Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l." avec siège social à -5671 Altwies, 17, route de Filsdorf,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C numéro 430 du 16 juin 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74581.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, préqualifié, en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 486 du 8 juillet 2000.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5671 Altwies, 17, route de Filsdorf à L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Prior, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2009. Relation: EAC/2009/4744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009052902/272/37.

(090061273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Orion III European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.515.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour Orion III European 2 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052719/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.762.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of March, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captiva Nexis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.027 (the Company). The Company has been incorporated on 17th December 2007 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 279 of 2nd February 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time on 22nd May 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1555 of 25th June 2008.

There appeared:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377, holder of 14,947,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (CCP III); and

2. Nexibel Investissement SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, with registered office in Brussels B-1000, 53-55 rue Vilain XIII, registered at the Registre des Personnes Morales of Brussels under number 0872 755 619, holder of 9,965,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (Nexibel).

CCP III and Nexibel are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are hereby both represented by Mr Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 24,912,500.-.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 850,000.- in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 24,912,500.- to EUR 25,762,500.- by way of the issue of 850,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- each.

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Creation of an authorised share capital of the Company to be set at EUR 31,350,000.- represented by 31,350,000 shares having a nominal value of EUR 1.- each and authorisation to the board of managers of the Company to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 5,587,500.-.

5. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the share capital increase specified under item 2. above and the creation of the authorised share capital specified under item 4. above.

6. Amendment of the share register of the Company in order to record therein the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified under items 2. and 3. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 850,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 24,912,500.- to EUR 25,762,500.- by way of the issue of 850,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscriptions and full payments of the increase of the share capital of the Company as follows:

Subscription - Payments

(a) Captiva Capital Partners III S.C.A., prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 510,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 510,000.- to be allocated to the share capital account of the Company; and

(b) Nexibel Investissement SA, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 340,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 340,000.- to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of EUR 850,000.- is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that, further to the above share capital increase, the shares of the Company are held as follows:

Captiva Capital Partners III S.C.A.	15,457,500 shares
Nexibel Investissement SA	10,305,000 shares
Total:	25,762,500 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to create an authorised share capital of the Company to be set at EUR 31,350,000.- represented by 31,350,000 shares having a nominal value of EUR 1.- each and to authorise the board of managers of the Company to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 5,587,500.- in order to raise it from its current amount to an amount of EUR 31,350,000.- by way of issue of 5,587,500 new shares of the Company in accordance with the provisions of article 4 of the articles of association of the Company in its amended version pursuant to the fifth resolution below.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase and creation of the authorised share capital, so that it shall henceforth read in its amended version as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at EUR 25,762,500.- (twenty-five million seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro) represented by 25,762,500 (twenty-five million seven hundred sixty-two thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 31,350,000.- (thirty-one million three hundred fifty thousand Euro) represented by 31,350,000 (thirty-one million three hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The Board of Managers (as defined below) is authorised to increase the share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 31,350,000.- (thirty-one million three hundred fifty thousand Euro), it being the limit of the authorised share capital.

Such share capital increase(s) approved by the Board of Managers within the limits of the authorised share capital can be made in one or several tranches, by issuing up to 5,587,500 (five million five hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, with or without share premium, against payment by the subscriber(s) in cash or in kind, by conversion of receivables or in any other manner. The Board

of Managers is further authorised to determine the place and date of the issue (or of the successive issues), the subscription price and any other terms and conditions of the issue.

Each time the Board of Managers shall act to render effective the increase of the share capital of the Company, as authorised, this article 4 shall be amended accordingly. The Board of Managers shall take, or authorise any person to take, any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Shareholders, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the Shareholders, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Captiva Nexis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 135.027 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2007 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 279 du 2 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 mai 2008 par un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1555 du 25 juin 2008.

Ont comparu:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377, détentrice de 14.947.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d' 1 EUR chacune (CCP III); et

2. Nexibel Investissement SA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 53-55 rue Vilain XIII, B-1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0872 755 619, détentrice de 9.965.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (Nexibel).

CCP III et Nexibel sont désignées ci-après collectivement comme les Associés et sont toutes les deux représentées par Maître Christophe Balthazard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant à 24.912.500 EUR;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 850.000,- de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 24.912.500,- à EUR 25.762.500,- par voie d'émission de 850.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d' EUR 1,- chacune.

3. Souscriptions et libérations de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Création d'un capital social autorisé de la Société devant être fixé à EUR 31.350.000,- représenté par 31.350.000 parts sociales ayant une valeur nominale d'EUR 1,- chacune et autorisation au conseil de gérance de la Société d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de EUR 5.587.500,-.

5. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus et la création du capital social autorisé mentionnée sous le point 4 ci-dessus.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y enregistrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

7. Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 850.000,- de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 24.912.500,- à EUR 25.762.500,- par voie d'émission de 850.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d' EUR 1,- chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la Société de la manière suivante:

Souscriptions - Libérations

(a) Captiva Capital Partners III S.C.A., susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 510.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d' EUR 1,- chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 510.000,- qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

(b) Nexibel Investissement SA, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 340.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d' EUR 1,- chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 340.000,- qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de souscription de EUR 850.000,- est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

L'Assemblée décide d'acter que, suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Captiva Capital Partners III S.C.A.	15.457.500 parts sociales
Nexibel Investissement SA	10.305.000 parts sociales
Total:	<u>25.762.500 parts sociales</u>

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer un capital social autorisé de la Société devant être fixé à EUR 31.350.000,- représenté par 31.350.000 parts sociales ayant une valeur nominale d' EUR 1,- chacune et d'autoriser le conseil de gérance de la Société à augmenter le capital social de la Société par un montant total de EUR 5.587.500,- de façon à le porter de son montant actuel à un montant de EUR 31.350.000,- par voie d'émission de 5.587.500 nouvelles parts sociales de la Société conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société dans sa version telle que modifiée par la cinquième résolution ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la création du capital social autorisé qui précèdent, de sorte qu'il aura désormais, dans sa version telle que modifiée, la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.762.500,- (vingt-cinq millions sept cent soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 25.762.500 (vingt-cinq millions sept cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d' EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 31.350.000,- (trente et un millions trois cent cinquante mille euros) représenté par 31.350.000 (trente et un millions trois cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale d' EUR 1,- (un euro) chacune.

Le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à augmenter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de EUR 31.350.000,- (trente et un millions trois cent cinquante mille euros), ce montant étant la limite du capital social autorisé.

Une telle augmentation du capital social approuvée par le Conseil de Gérance dans les limites du capital social autorisé peut être faite en une ou plusieurs tranches, en émettant jusqu'à 5.587.500 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d' EUR 1,- (un euro) chacune, avec ou sans prime d'émission, contre paiement par le(s) souscripteur(s) en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière. Le Conseil de Gérance est également autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission (ou des émissions successives), le prix de souscription et toutes autres conditions de l'émission.

Chaque fois que le Conseil de Gérance agira pour rendre effective l'augmentation du capital social de la Société, tel qu'autorisé, cet article 4 sera modifié en conséquence. Le Conseil de Gérance fera ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification".

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des Associés, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte et en foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Balthazard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11454. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009052813/5770/247.

(090060933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Parissimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.537.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052277/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07494. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

LSF5 European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052276/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07499. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009052273/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07333. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Acamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.018.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Acamar S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 134.018, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on the 21st of November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3017, page 144783, on 29th December 2007. The Articles have not yet been amended since.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 69,500 (sixty-nine thousand five hundred euro) by the issue of 240 (two hundred and forty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each;

2.- Subscription, intervention of the subscriber, full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing against the company in favour of Mr Anders Hultin, and acceptance by the managers of Acamar S.à r.l.;

3.- New composition of the shareholding of the Company;

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It has been decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 69,500 (sixty-nine thousand five hundred euro) by the issue of 6 (six) new ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 26 (twenty-six) new class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Ordinary Shares, being a total of 240 (two hundred forty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim, existing in favour of Mr Anders Hultin, amounting to EUR 12,000 (twelve thousand euro).

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- Mr Anders Hultin, prenamed, for all the 240 (two hundred and forty) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mr Anders Hultin, company director, born in Oscar on March 5, 1956, residing at Alpstigen 1, SE 18162 Lidingö, Sweden, prenamed, here represented as stated here-above,

who declares to subscribe to the 6 (six) new ordinary shares, the 26 (twenty-six) new class A preferred shares, the 26 (twenty-six) new class B preferred shares, the 26 (twenty-six) new class C preferred shares, the 26 (twenty-six) new class D preferred shares, the 26 (twenty-six) new class E preferred shares, the 26 (twenty-six) new class F preferred shares, the 26 (twenty-six) new class G preferred shares, the 26 (twenty-six) new class H preferred shares, the 26 (twenty-six) new class I preferred shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Acamar S.à r.l..

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of Acamar S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

Mr Anders Hultin, prenamed,

256 (two hundred fifty-six) ordinary shares, 126 (one hundred twenty-six) class A preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class B preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class C preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class D preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class E preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class F preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class G preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class H preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class I preferred shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 69,500), represented by two hundred fifty-six (256) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred twenty-six (126) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"),

one hundred twenty-six (126) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares, (the "Preferred Shares") and together with the Ordinary Shares (the "shares"), being a total of one thousand three hundred ninety (1,390) shares of a nominal value EUR 50 (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 12,000 (twelve thousand euro).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Acamar S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 134.018 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3017, page 144783 du 29 décembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.000 (douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 69.500 (soixante-neuf mille cinq cents euro) par l'émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune;

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Anders Hultin, et acceptation par les gérants de Acamar S.à r.l.;

3.- Nouvelles composition de l'actionariat de la société;

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts de la société afin de tenir compte de cette action.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.000 (douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 69.500 (soixante-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 6 (six) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de 240 (deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Anders Hultin, s'élevant à EUR 12.000 (douze mille euros).

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Mr Anders Hultin, prédésigné, pour l'ensemble des 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales à émettre.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite Mr Anders Hultin, directeur de la société, né à Oscar le 5 mars 1956, résidant à Alpstigen 1, SE 18162 Lidingö, Suède, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant;

a déclaré souscrire aux 6 (six) parts sociales ordinaires, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classes A, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe B, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe C, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe D, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe E, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe F, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe G, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe H, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe I, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de sa créance certaine, existant à charge de la société Acamar S.à r.l.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant, par une situation comptable et un certificat de reconnaissance de dette signés par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Acamar S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

Mr Anders Hultin, prénommé,

256 (deux cent cinquante-six) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe B, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe I.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500), représenté par deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent vingt-six (126) parts sociales préfé-

rentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 12.000 (douze mille euros).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009, LAC/2009/15721. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009052798/5770/230.

(090060966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Wininvest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 68.890.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052267/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05475. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Wininvest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 68.890.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052268/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05474. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

For-Sci-Tech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 20, Z.I. 2000 - route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.479.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052265/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06941. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Maxim Markenprodukte International GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.870.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun den siebenundzwanzigsten März.

Vor uns Notar M^e Carlo WERSANDT, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

Ist erschienen:

Dr. Rudolf GIESEN, Kaufmann, wohnhaft in D - 50858 Köln, Mohnweg 27,

hier vertreten durch Herrn Michael PROBST, Diplom-Kaufmann, berufsansässig in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653
Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt, am 15. Januar 2009.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne
varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu
gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende
Satzung sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Maxim Markenprodukte International GmbH“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg
verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb von Beteiligungen
unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen führen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Ver-
wertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios verwen-
den, welches sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich an der Gründung, Entwicklung
und Kontrolle jedweden Unternehmens beteiligen, sowie Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festüber-
nahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise erwerben. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch
Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente verwerten, den Unterneh-
men, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen,
die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.000.000,- (zwei Millionen Euro) eingeteilt in 200.000 (zweihunderttau-
send) Anteile zu je EUR 10 (zehn Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, verwaltet. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt.

Sind zwei oder mehr Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern vertreten.

Die Geschäftsführer sind ermächtigt Schuldverschreibungen oder vergleichbare Schuldinstrumente als private Emissionen auszugeben, sofern hierdurch vom Erwerber keine Stimmrechte an der Gesellschaft erworben werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht bei den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Jahresüberschuss sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden bis diese Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile auf seine Hand vereinigt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

Kapitalzeichnung

Das Gesellschaftskapital wird vollständig von Dr. Rudolf GIESEN, vorgeannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt durch Sacheinlage von 2.035 Aktien der „Cosmolux International S.A.“, einer Aktiengesellschaft nach luxemburgischen Recht, mit Sitz in Zone Industrielle, L - 6468 Echternach. Die Aktien haben einen Nominalwert in Höhe von je EUR 1.000,- (eintausend Euro) und entsprechen 100% des gesamten Kapitals der Cosmolux International S.A. Der Wert dieser Aktien für die Zwecke der Einlage wurde auf EUR 2.000.000,- (zwei Millionen Euro) festgesetzt.

Nachweis der Existenz der eingebrachten Aktien

Der Nachweis der Existenz und des Wertes der eingebrachten Aktien wird durch den beigefügten Auszug aus dem Handelsregister, den Jahresabschluss der Gesellschaft und einer Erklärung der Geschäftsführer der Cosmolux International S.A. erbracht, in welcher diese die Anzahl der Aktien, deren Eigentümer sowie deren Verkehrswert bestätigen.

Sacheinlage

Der die Sacheinlage leistende Dr. Rolf GIESEN, vorgeannt und hier wie oben erwähnt vertreten, erklärt des weiteren, dass:

- er das alleinige und uneingeschränkte Eigentum an den eingelegten Aktien hat, und er frei über diese Aktien verfügen kann;
- die freie Übertragbarkeit dieser Aktien weder vertraglich noch rechtlich oder durch Bestimmungen der Satzung der Cosmolux International S.A. eingeschränkt ist;
- keine Pfändung, Abtretung oder anderweitige Verpflichtung besteht, die die Übertragbarkeit der Aktien einschränken könnte;
- die Übertragung der Anteile und die in Luxemburg notwendigen formellen Handlungen zur Wirksamkeit der Übertragung gegenüber Dritten, vom Einbringenden unter Vorlage dieses notariellen Aktes bewirkt werden.

Vorgenannte Erklärungen werden, nach Unterschrift durch den Kompargenten und den Notar mit dem Vermerk „ne varietur“, diesem Akt als Anlage beigefügt.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise zweitausend siebenhundert zwanzig Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

1. Herr Dr. Rudolf GIESEN, vorgeannt,
 2. Herr Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,
- mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und diese abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer wird auf unbestimmte Zeit erteilt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Kompargent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Michael Probst, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. LAC/2009/12694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. April 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009052923/9127/126.

(090061008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

alter finance sàrl, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 32.042.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
La gérance

Référence de publication: 2009052255/5643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Crealud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 28, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.074.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052257/8937/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07867. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Sita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.799.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009052259/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

KIZ 4 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.630.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052533/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Promagus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

R.C.S. Luxembourg B 136.692.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052254/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07370. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Europatrimonia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.761.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052264/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06942. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Parteurope S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.922.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARTEUROPE S.A." établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 96 du 26 mars 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32922.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, préqualifié, en date du 6 février 1992, publié au Mémorial C numéro 320 du 27 juillet 1992.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 511 du 2 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les SIX MILLE (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581,

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009052904/272/63.

(090061279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

MATRIX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052674/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Der Rasendoktor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.872.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten April.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Raimund FISCH, Diplom-Ingenieur, geboren zu Bitburg (D) am 19. Oktober 1962, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Stockstrasse 20.

2.- Herr Wolfgang FISCH, Diplom-Ingenieur, geboren zu Bitburg (D) am 10. Dezember 1964, wohnhaft in D-54675 Körperich, Aussiedlung 1.

Diese Komparenten ersuchten die unterzeichnete Notarin die Satzung einer Aktiengesellschaft, die die eingangs erwähnten Parteien hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), unter der Bezeichnung "DER RASENDOKTOR S.A." gegründet.

Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

(2) Der Verwaltungsrat hat die Befugnis durch einfachen Beschluss, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo er es nötig findet, zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg und durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

(4) Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Niederlassungen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland zu errichten.

(5) Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Begutachtung und Beratung zu allen Fragen der Bewirtschaftung und Verbesserung von Hausrasen, öffentlichen Grünflächen, Parkanlagen, Sportplätzen und Golfanlagen.

Aktienkapital - Aktien

Art. 5.

(1) Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 31.000,- (einunddreissigtausend) Euro und ist eingeteilt in 100 (hundert) Aktien mit einem Nennwert von je 310,-(dreihundertzehn) Euro; das Aktienkapital wurde vollständig eingezahlt.

(2) An Stelle von Einzelaktien können nach Wahl der Aktionäre Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

(3) Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

(4) Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurück erwerben.

(5) Das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft kann darüber hinaus gemäß Beschluss der Generalversammlung und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nur einen Eigentümer pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, zu suspendieren, und zwar so lange, bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer benannt wird; die gleichen Regeln werden angewandt für den Fall eines zwischen einem Nießbraucher ("usufruitier") und einem Eigentümer („nu-proprie-taire") oder zwischen einem Pfandschuldner und Pfandgläubiger entstandenen Konflikts.

Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen, besteht, die von der Hauptversammlung für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, ernannt werden, und die jederzeit abberufen werden können.

Art. 8.

(1) Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Verwaltungsratssi-

tzungen und der Hauptversammlungen der Aktionäre zu führen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und, falls vorhanden, vom Sekretär zu unterschreiben.

(2) Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden oder von irgend zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.

(3) Der Verwaltungsrat wird auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammenkommen.

(4) Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist.

(5) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Vollmacht an ein anderes Verwaltungsratsmitglied teilnehmen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

(6) Der Verwaltungsrat beschließt mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

(7) In Dringlichkeitsfällen sind schriftliche Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitgliedern schriftlich zustimmen müssen, genauso rechtswirksam wie Beschlüsse, die in einer Verwaltungsratssitzung getroffen werden.

(8) Die schriftliche Zustimmung der Verwaltungsratsmitglieder kann durch Unterzeichnung eines einzigen Dokuments oder auf mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und durch Brief, Telefax, Telegramm oder Fernschreiben bestätigt werden.

Art. 9.

(1) Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

(2) Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglieder sein müssen) übertragen, die nach einer vom Verwaltungsrat festgelegten Geschäftsordnung beraten und beschließen.

(3) Er kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an Personen, die nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglied sein müssen, übertragen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft auch durch die Einzelunterschrift von Personen vertreten, denen die tägliche Geschäftsführung übertragen wurde. Ferner wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift von Personen vertreten, die der Verwaltungsrat entsprechend bevollmächtigt hat.

Art. 11. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren/Wirtschaftsprüfern, die von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden. Die Hauptversammlung legt auch die Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates fest, wobei die Mandatsdauer 6 Jahre nicht überschreiten kann.

Hauptversammlung

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu beraten und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu fassen.

Art. 13.

(1) Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Wasserbillig am ersten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2010.

(2) Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

(3) Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen. Dabei gewährt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme.

(4) Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Geschäftsjahr - Geschäftskosten - Gewinnverteilung

Art. 14.

(1) Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

(2) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 15.

(1) Jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, wird der Verwaltungsrat die jährlichen Geschäftskosten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen erstellen.

(2) Spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung legt der Verwaltungsrat alle Dokumente bezüglich der jährlichen Geschäftskonten zusammen mit ihrem Bericht und anderen gesetzlich erforderlichen Dokumenten den Kommissaren/Wirtschaftsprüfern zur Einsicht vor, die daraufhin ihren Bericht erstatten.

(3) Die jährlichen Geschäftskosten, die Berichte des Verwaltungsrates und der Kommissare/Wirtschaftsprüfer und alle gesetzlich erforderlichen Dokumente werden am Gesellschaftssitz vierzehn Tage vor dem Datum, an dem die Hauptversammlung stattfinden soll, hinterlegt, wo die Aktionäre während den normalen Bürostunden Einsicht nehmen können.

(4) Der Überschuss von Gewinn- und Verlustkonto, nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträge, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, die von Verwaltungsrat festgestellt werden, bildet den Reingewinn.

(5) Jedes Jahr werden fünf Prozent von Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet.

(6) Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur treuen Verfügung der Hauptversammlung.

(7) Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividende anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.

(8) Vorschüsse auf Dividende können unter den gesetzlichen Bedingungen ausgezahlt werden.

Auflösung - Liquidation

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Zeichner haben wie folgt gezeichnet und folgende Beträge bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Anzahl Aktien
Herr Raimund FISCH	30.690	30.690	99
Herr Wolfgang FISCH	310	310	1
Gesamt	31.000	31.000	100

Der Nachweis über diese Zahlungen ist der unterzeichnenden Notarin erbracht worden, so dass der Betrag von 31.000,- (einunddreissigtausend) Euro von heute ab zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Bescheinigung

Die unterzeichnende Notarin erklärt hiermit, die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, werden auf ungefähr 1.500,-(eintausendfünfhundert) Euro geschätzt.

Außerordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare/Wirtschaftsprüfer auf 1 festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Raimund FISCH, Diplom-Ingenieur, geboren zu Bitburg (D) am 19. Oktober 1962, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Stockstrasse 20.

b) Herr Wolfgang FISCH, Diplom-Ingenieur, geboren zu Bitburg (D) am 10. Dezember 1964, wohnhaft in D-54675 Körperich, Aussiedlung 1.

c) Frau Margarete FISCH, Hausfrau, geboren zu Bitburg (D) am 31. März 1934, wohnhaft in D-54675 Körperich, Aussiedlung 1.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Zithe, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 49.280.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 39, Grand'Rue.

5. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars/Wirtschaftsprüfers erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2015.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, der amtierenden Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Signé: R. Fisch, W. Fisch, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2009. Relation: EAC/2009/4746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009052925/272/183.

(090061074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

EREA Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.948.

—
Extrait des minutes

du conseil d'administration tenu le 15 avril 2009

Erea Investissement S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- De transférer le siège social la Société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Doeke van der Molen

Représentant permanent

Référence de publication: 2009052543/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Edge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.746.

—
Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

EDGE FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052670/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.